



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis Municipal Comptes 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2019, adoptés dans sa séance du 29 juin 2020.

Total des produits :	CHF	1'154'353.51
Total des charges :	CHF	<u>1'146'443.28</u>
Excédent des produits :	CHF	7'910.23

Elle les assortit des commentaires suivants :

- **Compte 21.400.1 - Impôts sur le revenu**
CHF 456'771.92 ont été encaissés alors que CHF 425'000.— avaient été budgétisés.
- **Compte 21.405 - Impôt successions et donations**
CHF 14'325.— ont été touchés alors qu'aucune somme n'avait été attribuée au budget.
- **Compte 32.314 - Participation au groupement forestier**
Des travaux supplémentaires, élagages et nettoyage de chemins, commandés par la Municipalité, ont causé un dépassement de CHF 5'710.65. Pour l'exercice 2020, le compte 32.314.1, Prestations de services, a été créé lors de la rédaction du budget.
- **Compte (de bilan) 9143.2 - Réfection « La maison du corbillard »**
Un amortissement de CHF 30'270.— a été consenti pour amortir les travaux de réfection de la « maison du corbillard ». Ce montant a été prélevé dans le compte (de bilan) 9282.01, Réserves travaux futurs. Notons que le coût total de la réfection a été amorti en une seule fois.
- **Compte 43.316 — Canalisation (rubrique 43, Routes)**
Ce compte fait état d'un dépassement de CHF 22'401.60 par rapport au budget. Ceci est dû aux nombreuses interventions survenues sur notre réseau d'eaux claires.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2019, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 29 juin 2020

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Odile Angéloz